

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Le militarisme à outrance

Ce qui caractérise tout particulièrement cette fin de siècle, c'est le manque de suite dans les idées et un esprit de contradiction qui fait que les hommes chargés de la direction des affaires publiques sacrifient souvent les véritables intérêts des peuples à d'autres intérêts moins respectables.

Ainsi, par exemple, tout le monde est d'avis que le militarisme à outrance qui sévit en ce moment sur l'Europe, ruine les peuples et constitue une sorte d'anachronisme, quand on le compare aux besoins et aux aspirations de la civilisation moderne; tout le monde est également d'avis qu'il est grand temps d'en finir avec un pareil système si l'on ne veut pas aboutir à une banqueroute générale. Et, cependant, en vertu de cet esprit de contradiction dont nous parlons plus haut, personne ne songe à désarmer; chacun, au contraire, s'occupe d'augmenter le nombre de ses soldats et de fabriquer de nouveaux engins de guerre plus perfectionnés, c'est-à-dire plus meurtriers.

Moloch, le Dieu sanglant des batailles, continue à être la divinité préférée des chefs d'Etat, ces soi-disant pasteurs des peuples qui en sont souvent les tyrans et les bourreaux.

La proposition de désarmement du tzar Nicolas II a été un coup d'épée dans l'eau. Il était facile de prévoir qu'il en serait ainsi étant donnée la situation politique actuelle de l'Europe.

Ceux qui n'ont pas voulu, ou qui n'ont pas eu la franchise d'y répondre par un refus catégorique y ont répondu par des actes qui ne permettent pas de douter qu'ils lui sont hostiles.

C'est ainsi, qu'à l'heure actuelle, tandis que l'Angleterre poursuit ses armements, bien que satisfaction lui ait été accordée au sujet de Fashoda et que les Etats-Unis quadruplent leur armée permanente, l'Allemagne dont le souverain parle à tout propos de ses sentiments pacifiques, s'apprête à augmenter ses forces dans des proportions qui sont bien de nature à nous donner à réfléchir ainsi qu'à nos amis les Russes.

Un projet de quinquennat militaire a été déposé sur le bureau du Reichstag par Guillaume II. S'il est voté, et cela n'est pas douteux, les forces de l'Allemagne seront réellement formidables et constitueront pour l'Europe une menace permanente. Car, malgré les protestations pacifiques si souvent répétées de l'empereur allemand, il est évident qu'un pareil accroissement de forces n'a rien de rassurant pour les autres puissances, surtout pour l'alliance franco-russe.

Lorsque le projet en question sera appliqué, l'effectif de l'armée allemande s'élèvera au chiffre énorme de 660,000 hommes.

Voilà la réponse que Guillaume II fait à la proposition de désarmement du tzar.

Or, ce qui se passe en ce moment en Allemagne se passe également dans les autres pays. Partout, on arme, on multiplie et l'on accroît les moyens de défense, on enlève à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, les intelligences et les bras qui contribueraient au développement de la richesse

nationale et du bien-être. Nous ne parlons pas des milliards qui sont engloutis chaque année, en Europe, dans ces gouffres sans fond qui s'appellent les budgets de la guerre et de la marine.

Et l'on s'étonne que les affaires languissent, que la misère augmente et que les peuples épuisés et fatigués de payer de lourds impôts perdent confiance!

Comment pourrait-il en être autrement? Ce militarisme à outrance les énerve et les ruine.

Puisse l'année qui commence voir finir cet état de choses!

C. R.

L'affaire Dreyfus

Dossier ultra-secret

M. Breton, député du Cher, adresse la lettre suivante à M. le président du conseil:

Monsieur le président du conseil,

"Je viens vous informer de mon intention de vous interpellier dès la rentrée des Chambres sur le dossier ultra-secret ou diplomatique de l'affaire Dreyfus.

"Vous comprendrez, en effet, qu'il est indispensable, pour le bon fonctionnement de la justice, de dissiper au plus tôt cette dernière équivoque.

A l'île du Diable

C'est dimanche qu'est parti de Paris le télégramme chargeant le président de la cour d'appel de la Guyane d'une commission rogatoire à l'effet de recueillir la déposition de l'ex-capitaine Dreyfus. On pense que ce magistrat se rendra vendredi prochain à l'île du Diable pour remplir sa mission. Il devra, aux termes de la loi, prévenir vingt-quatre heures à l'avance l'intéressé des questions qui lui seront posées.

On croit que l'interrogatoire portera principalement sur la question des aveux qui auraient été faits par Dreyfus le jour de sa dégradation.

A la Cour de Cassation

La chambre criminelle de la Cour de cassation procède, en présence de M^e Mornard, à l'examen du dossier secret.

Les articles anonymes

Un député-journaliste, M. Emile Cère, demande la suppression de l'anonymat dans le journalisme.

Voici l'opinion émise, sur ce sujet, par M. Ch. Formentin dans le *Petit Marseillais*:

"A mon humble avis, l'anonymat est un mal dont meurent tôt ou tard les journaux qui s'en servent et qui finit par supprimer chez l'écrivain le caractère, le talent et l'originalité.....

"..... Avec l'anonymat c'est le triomphe du gris et du vague; c'est le banal, l'insignifiant, comme sont chez tous les fabricants les produits sans marque. Q'importe au public de savoir ce que lui dit cet homme qu'il ne connaît pas et qui pour lui est quelconque? Ce qui, à ses yeux, donne du piquant à telle polémique, du relief à tel argument, c'est la personnalité qui écrit.....

"Emile de Girardin — un véritable ancêtre, celui-là — ne voulait à aucun prix de l'anonymat chez lui. Ce fier journaliste n'admettait pas qu'on allât à la bataille politique ou littéraire avec un masque sur les yeux.....

"Le jour où il n'y aura plus de nom en vedette dans les colonnes d'un journal, où les leaders se déroberont derrière trois étoiles ou sous un pseudonyme de fantaisie, la presse ne sera plus bonne qu'à lancer des produits nouveaux ou à préconiser quelque importante émission.

"Avec l'anonymat, c'est non seulement la foi du journalisme, mais c'est d'abord pendant quelque temps une désagréable exploitation. En s'entourant de collaborateurs tenus de se cacher, le directeur battra monnaie avec des talents restés dans l'ombre; il se fera une popularité avec leur sagesse ou leur esprit? Et quel est l'écrivain qui voudra se soumettre à ce régime? Quel journaliste acceptera, sans autre récompense que les appointements, de fournir à un autre un prestige que lui-même aura gagné?

"Non, non, jamais en France — comme dit la chanson — l'anonymat ne régnera. La presse y perdra peut-être en solennité, mais elle y gagnera en puissance. Et puis, quoi qu'on en ait pu penser au Congrès de Londres (en 1893) la question de la signature et de la responsabilité est une affaire de tempérament national. On n'aime pas chez nous à s'embusquer dans le mystère et à faire feu sur les gens derrière un buisson."

— Nous partageons absolument l'avis de notre confrère en ce qui concerne les articles principaux d'un journal; mais nous estimons que Emile Cère est absurde dans sa proposition lorsqu'il demande que l'anonymat soit supprimé même pour les entrefilets ou faits divers. — N. D. L. R.

ENCORE UNE LIGUE

Nous avons enregistré la formation de la Ligue la «Patrie française», laquelle a déjà mené grand tapage à travers le monde. De tous côtés affluent rectifications, interviews, adhésions et discussions.....

Il y a quelques tiraillements, en effet, et malgré le désir d'union, de conciliation, de réconciliation qui anime les ligueurs, on sent chez quelques-uns des désaccords et même des allures de combat. Si M. Brunetière est prêt à s'incliner devant l'arrêt que rendra la chambre criminelle de la Cour de cassation, M. Maurice Barrès déclare qu'il lui faut un effort de civisme pour reconnaître l'autorité de la Cour de cassation. Si M. Jules Lemaître accepte les hommes de tous les partis, M. François Coppée, malgré son assurance que le groupe n'aura pas d'étiquette politique ou religieuse, ne dissimule pas ses préférences pour M. Déroulède et M. Drumont.

Les idées des ligueurs sont encore un peu confuses. On s'entend bien pour se grouper autour du mot de Patrie; mais on ne sait pas trop exactement ce qu'on doit combattre.

Et puisque le monde est aux Ligues — qui nous donnera donc un jour, écrit le *Petit Bleu*, la Ligue du bon sens?

INFORMATIONS

Finances

M. Laurenceau, ancien préfet, a été nommé trésorier-payeur général du département du Gard, en remplacement de M. Laurens, qui a été admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite et a été nommé trésorier-payeur général honoraire.

La France en Chine

M. Pichon, ministre de France, exige de la Chine une indemnité, la punition des fonc-

tionnaires, le rétablissement des missionnaires, à la suite des tentatives récentes contre les missions françaises.

Le gouvernement se propose d'envoyer contre les rebelles du Tsé-Chuan cinq mille soldats exercés à l'europpéenne.

Le Rappel de Sir Edmund Monson

Des renseignements qui sont envoyés de Londres et qui paraissent puisés aux meilleures sources, nous permettent de penser que le rappel de S. Exc. sir. Edmund Monson, ambassadeur à Paris, pourrait être prochain, s'il n'est déjà décidé en principe.

La situation des officiers

En vue d'améliorer la situation des officiers dans certaines places où l'existence matérielle est signalée comme particulièrement difficile, le ministre de la guerre vient de décider la révision des indemnités. La commission, présidée par le général Millet, directeur de l'infanterie au ministère, et comprenant un contrôleur de l'administration de l'armée, un sous-intendant militaire et des représentants des différentes armes, est chargée d'étudier les voies et moyens permettant de donner satisfaction aux desiderata transmis à ce sujet par le commandement.

Les malades de la colonne Marchand

Les malades de la colonne Marchand sont arrivés au Caire. Leur état est aussi satisfaisant que possible. Ils seront évacués sur l'hôpital européen du Caire, puis sur l'hôpital français de Suez.

Le départ du commandant Marchand pour Sobat s'est effectué dans les meilleures conditions, avec tout le matériel et les provisions nécessaires.

— M. Massar, président du Syndicat de la presse militaire, a reçu du Caire la dépêche suivante, que le commandant Marchand lui adressait au moment de son départ:

Fashoda, 11 décembre.

«Les officiers et soldats de la mission du Congo et du Nil ont reçu vos souhaits avec reconnaissance et vous envoient tous leurs remerciements. Signé: MARCHAND»

Les caisses d'épargne

Une note communiquée à l'Agence Havas répond aux journaux qui essaient de tirer des conclusions pessimistes de l'importance des retraits de la caisse d'épargne, retraits qui se soldent pour 1898 par un excédent de 130 millions sur les dépôts:

"Il ne faut voir, dit cette note, dans l'excédent constaté des retraits sur les dépôts qu'une conséquence logique et prévue de la loi de 1895 sur les caisses d'épargne, loi qui, comme on le sait, a, notamment, abaissé à 1,500 fr. le maximum des livrets.

"D'ailleurs, le nombre toujours croissant des livrets, qui est actuellement supérieur de 300,080 environ à celui de 1895, montre bien que l'institution des caisses d'épargne continue à avoir la faveur des petits déposants pour lesquels elle a été spécialement créée».

Mort d'un Evêque

Mgr de La Fonta, évêque d'Ajaccio, est mort mardi matin.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui.

L'affaire Gyp-Trarieux

La première chambre du tribunal civil vient de rendre son jugement dans le procès en diffamation intenté par M. Trarieux contre Mme de Martel (Gyp).

Mme de Martel, auteur du *Journal d'un Grinchu*, et M. Flammariou, éditeur de

de l'ouvrage, sont condamnés solidairement à payer 5,000 fr. de dommages-intérêts à M. Trarieux, et défense est faite à l'éditeur de publier aucun volume sans la rectification demandée par M. Trarieux, à peine de dix fr. par jour d'indemnité à partir de la signification du jugement.

En outre, le tribunal a ordonné dix insertions du jugement, quatre dans les journaux de Paris et six dans les journaux de province, au choix de M. Trarieux, le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 200 francs.

Samory

Notre vieil ennemi Samory vient d'être dirigé sur Saint-Louis. Son départ avait été précédé, à Kayes, par une émouvante cérémonie au cours de laquelle le sort réservé au prisonnier lui a été signifié devant le palais du gouvernement.

La bande de Neuilly

C'est mardi qu'ont commencé devant le jury de la Seine, les débats de l'affaire de la bande de Neuilly. On se rappelle que cette bande composée de jeunes gredins sema, pendant près de deux ans la terreur dans les communes de Courbevoie, Puteaux, Asnières, Levallois-Perret et Neuilly, dévalisant les villas, arrêtant les passants attardés, leur demandant la bourse ou la vie et prenant la vie à la bourse n'était pas remise à la première jonction.

Cette bande est composée de trente individus dont les hauts faits vont occuper douze audiences.

Tous, moins quatre, ont été plusieurs fois condamnés. Ils sont âgés de 18 à 27 ans. Il serait sans intérêt d'entrer dans le détail des faits particulièrement graves qui leur sont reprochés.

Bornons-nous à rappeler que soixante-dix vols à main armée ont été relevés à leur charge et que, dans la seule nuit du 12 au 13 juillet 1897, dix attaques nocturnes furent commises par eux à Neuilly ou dans les environs immédiats. C'est même aux déclarations de deux personnes assaillies cette nuit-là, MM Basecq et Madziewski, grièvement blessés et transportés à l'hôpital Beaujon, que la Sûreté put arrêter les chefs de bande Gauthier, Koch, Colombin, Prieur, et par ceux-ci arrêter les complices.

M. Brégault, avocat général, occupe le siège du ministère public. Il ne doit pas demander moins de six exécutions capitales. Nous ferons connaître le verdict quand il sera rendu.

CHRONIQUE LOCALE

Dépôt de remonte

La commission d'achat du dépôt de remonte d'Aurillac sera à Saignes le 7 janvier à 9 h. du matin ; à Gramat le 11 janvier à 8 h. 1/2 du matin.

Les prix de vertu

LES PRIX DE VERTU A L'ACADEMIE ET NOS COMPATRIOTES

Extraits du compte rendu

PÉTONILLE BESSIÈRES, à Douelle (Lot). — Elle reste, avec ses parents très pauvres, jusqu'à l'âge de 17 ans, puis elle se loue. Pendant trente-cinq ans, elle demeure au service d'un excellent patron. C'est alors qu'elle se charge successivement de deux orphelins, âgés l'un de 3 ans, l'autre de 5 ans, qu'elle élève jusqu'à l'âge de gagner honorablement leur vie. En outre, elle a été l'appui de plusieurs vieillards incapables de tout travail. Elle est née en 1825.

MARGUERITE LARROQUE, à Padirac (Lot). — Entrée au service du docteur du pays, il y a quarante ans, elle en a élevé la petite fille qui venait de perdre sa mère. S'il existe une maladie ou une souffrance dans le pays, elle donne gratuitement son assistance. Ses faibles économies lui servent à secourir les malheureux. Elle est âgée de 70 ans.

ANTOINE LADIRAT, à Espeyroux (Lot). — En 1870, il apprend qu'une de ses sœurs, en service, vient d'être frappée de folie furieuse. Malgré son indigence, il n'hésite pas à aller la chercher et à l'amener chez lui, où il la soigne depuis dix-sept ans, aidé par sa femme et son fils. La pauvre folle, à peu près tranquille maintenant, est aveugle depuis un an et ne quitte plus son lit. Ladirat, seul des neuf frères et sœurs encore vivants, n'a cessé de prodiguer à la pauvre malheureuse des soins dévoués.

ELISA POUX, à Saint-Géry (Lot). — Refusant de se séparer de sa mère devenue folle, de sa sœur, folle également depuis six ans, elle subvient à leurs besoins, subissant tous leurs caprices. Son père affaibli par l'âge et les infirmités, ne peut se suffire, Elisa le recueille et le nourrit. Elle n'a d'autres ressources que le produit de son travail de couture. Elle est âgée de 37 ans.

Dame veuve AUZIE, à Fajolles (Lot). — Infirme dès l'enfance, incapable de se mouvoir sans le secours de béquilles, elle apprit l'état de cou-

turière. Pendant des années elle soutint l'existence de sa mère, alors âgée de 72 ans, paralysée, morte en 1870. En 1873 elle se mariait. Son mari la rendit malheureuse par sa mauvaise conduite. En 1894, il devenait fou furieux d'abord, puis idiot. Elle l'entoura de soins dévoués et maternels jusqu'à sa mort, arrivée en 1896. Elle est née en 1834.

VICTORINE FABRE, à Cahors (Lot). — Dès sa première jeunesse, elle a donné des soins assidus à ses frères et à l'un de ses ascendants infirme. Plus tard elle s'est montrée pleine de dévouement et de sollicitude à l'égard de la nombreuse famille de son frère, ouvrier coutelier, qu'elle a toujours soutenue du produit de son travail. A la recherche des misères cachées, elle a très souvent imploré le secours des personnes charitables au profit des malheureux. Malgré son âge avancé, 74 ans, elle contribue encore, avec ce qu'elle gagne en distribuant des lettres de faire part, à élever les deux jeunes enfants de l'un de ses neveux, ouvrier couvreur, mort d'une chute du haut du clocher d'Albas.

JOSEPH dit NOËL RULHES, à Labastide-Murat (Lot). — En 1865, son père meurt laissant sept enfants et 1,600 fr. de dettes. Noël devient chef de famille. Ses frères et sœurs sont malades ou en bas-âge. Pour les élever, il reprend l'état de son père, bourrelier, et se livre à un travail acharné. En 1870, quoique exempt du service comme soutien de famille, il prend un engagement pour la durée de la guerre. Il revient ensuite au pays, élever ses frères, les place et soigne sa mère infirme. Ses sœurs ont toutes une position. Il se marie et paie les dettes de son père avec la petite dot de sa femme. Sa femme tombe malade et reste infirme. Aujourd'hui, il lui reste sa mère et sa femme infirmes ; il est père de trois enfants. Il est né en 1844.

La Tempête

Tel, un monsieur qui, craignant de passer inaperçu, entre dans une salle en claquant les portes et en frappant fortement le parquet du talon, l'année 1899 a tenu à prendre bruyamment la succession de 1898.

Éclairs, tonnerre, pluie, ouragan, rien n'a manqué aux débuts de la nouvelle venue. Dans certaines villes, les ardoises, les cheminées, des toitures entières même, étaient de la fête, célébrant l'avènement par de fantastiques tourbillons, des sauts désordonnés et dangereux... pour le passant.

Cette sarabande effrénée, comme toute orgie, a, naturellement, laissé après elle des traces visibles.

Les superstitieux verront peut-être là un fâcheux présage. Comparant les troubles atmosphériques aux troubles plus terrestres, sinon moins violents, qui se manifestent un peu partout, peut-être trouveront-ils dans ce rapprochement tempestif un avertissement d'avoir à nous préparer à des secousses plus grandes encore.

Et les superstitieux, qui sont, constatons-le, une respectable majorité, pourraient bien avoir raison.

Nous ne sommes point avec eux, encore que nous estimions très fondées leurs appréhensions, très réalisables leurs pronostics.

Nous voulons voir moins loin, rester plus terre à terre, et n'envisageant de la chose que le côté matériel — le seul réel, en somme — nous déplorerons la casse, et nous nous en consolerons en songeant que bon nombre de travailleurs trouveront leur profit à la réparer.

CAHORS

Contributions indirectes

MM. Vialard, commis principal, chef de poste à Cahors et Dujarric de la Rivière, 1^{er} commis principal de direction à Cahors sont élevés à la première classe de leur grade.

Concert de Charité

M. le Proviseur du Lycée nous adresse la communication suivante :

Les élèves du Lycée Gambetta offriront cette année, comme les années précédentes, — à leurs Parents, à leurs Maîtres, à Messieurs les Membres de l'Association amicale et aux personnes qui voudront bien s'associer à leur œuvre de bienfaisance — une Matinée littéraire et musicale au profit des pauvres.

Ils espèrent que nos concitoyens voudront bien, par leur présence, contribuer au succès de cette Fête de Charité qui aura lieu au Théâtre, le dimanche 29 janvier, à 4 heures très précises du soir.

On peut, dès maintenant, faire prendre des cartes d'entrée soit chez M. le Proviseur, soit chez M. le Censeur du Lycée.

Munie de sa carte, chaque personne pourra choisir elle-même au Théâtre, et faire réserver la place qu'elle désire occuper.

Si quelques personnes, empêchées d'assister à cette soirée, désiraient cependant nous adresser leur offrande, le Comité recevrait cette offrande avec une vive gratitude.

PRIX DES CARTES D'ENTRÉE

Loges..... 3 fr. 50
Fautuils..... 3 fr. 50

Loges ouvertes... 2 fr. 75
Premières..... 2 fr. 50
Parquets..... 2 fr.
Parterres..... 1 fr. 75
Secondes..... 1 fr.

Voici le programme du concert :

PREMIÈRE PARTIE

1. Chœur des gamins (Carmen), Bizet. La Chorale du Lycée.
2. Alma Mater, poésie d'Eugène Manuel.
3. Le violoncelle. — Ronde. — Offenbach. — M. Labedan, répétiteur au lycée.
4. Le printemps d'un père, poésie de Laprade. — Un élève.
5. Grand air de Joseph. — Méhul. — M. Arnaudet.
6. Le siège de Berlin, récit. — A. Daudet. — Un élève.
7. Air du roi d'Ys. — Lalo. — Mlle Varenne, professeur de chant à Agen.
8. Gringoire, comédie. — Th. de Banville. — Elèves.

INTERMÈDE

- 1^o Les galants Mousquetaires. — J. Wuibert. — Orchestre.
- 2^o Danse nationale (chœur de Mireille). — Gounod. — Elèves.

DEUXIÈME PARTIE

1. Un évangile, poésie de F. Coppée. — Un élève.
2. La basoche, chanson ancienne, poésie de C. Marot. — M. Labedan.
3. La leçon d'histoire, monologue. — J. Normand. — Un élève.
4. Sérénade de Beethoven. — M. Barreau.
5. Cavatine du Barbier de Séville. — Mlle Varenne.
6. Dans le doute ! poésie. — Laprade. — Un ancien élève.
7. Déjanire, prélude. — Saint Saëns. — Orchestre.
8. Le mariage forcé, comédie de Molière. — Elèves.
9. Chœur final et chant : Le chant des écoles du Lot. — Drouin. — La Chorale du lycée.

Nous tenons à féliciter M. le Proviseur de l'heureuse composition du programme qui promet une soirée délicieuse. Nous le félicitons surtout de s'être assuré le concours de Mlle Varenne.

Mlle Varenne, ancienne élève du Conservatoire, est professeur de chant et de musique à l'école normale d'Agen. Déjà, l'année dernière, elle avait bien voulu prêter son précieux concours à la distribution des prix du collège de jeunes filles. Ceux de nos concitoyens qui ont eu la bonne fortune de l'entendre et de l'applaudir à cette époque, ont pu apprécier son remarquable talent ; ils penseront, avec nous, que M. le Proviseur a été heureusement inspiré en associant Mlle Varenne à cette fête de Charité.

Conférence

Les conférences qui ont lieu toutes les semaines à la mairie et qui avaient été interrompues par suite des fêtes du 1^{er} janvier, reprendront samedi prochain.

M. Cahier parlera du gaz carbonique : Son rôle dans l'industrie et dans l'économie domestique. Importance du gaz carbonique de l'air pour la nutrition des plantes.

Vice-consulat d'Espagne

Le vice-consulat d'Espagne à Cahors, a l'honneur de porter à la connaissance des espagnols résidant dans son district que les jeunes nationaux qui ont accompli l'âge de 18 ans pendant l'année 1898, doivent se faire inscrire à son vice-consulat, 1, rue P. Brunies, à Cahors, d'ici au 15 janvier courant, afin d'être compris dans la liste du tirage au sort des communes où ils sont nés, ou du dernier domicile, en Espagne, de leurs parents s'ils sont nés à l'étranger.

Les parents, tuteurs ou curateurs de ces jeunes gens sont invités à veiller à l'exécution du présent avis s'ils ne veulent encourir les peines prévues par la loi du recrutement militaire en Espagne.

Conférences

Nous croyons savoir que M. l'inspecteur d'Académie se propose de donner une série de conférences.

Une note aurait même été adressée à plusieurs de nos confrères.

N'ayant pas eu l'honneur de recevoir ce communiqué, nous ne pouvons donner d'autres détails.

Théâtre

Nous rappelons que samedi prochain l'excellente troupe de Montauban donnera sur notre scène une représentation de

Mireille

opéra comique en 3 actes et 5 tableaux par Michel Carré, tiré du poème de F. Mistral, musique de Gounod.

Nous rappelons également que pour donner toute l'importance voulue à l'œuvre

du grand maître, Gounod, l'administration a rétabli le 3^e tableau : le Val d'Enfer.

Nos confrères de Montauban ayant maintes fois déclaré que la troupe de M. Raffit était excellente, nous sommes convaincus qu'il y aura foule à la représentation de samedi.

Foire

La foire du 3 janvier n'a pas été importante.

Les cours des animaux et des denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, 32 à 34 fr. les 50 kilos ; attelages, cours des derniers marchés. Porcs. — Porcs gras, 52 à 56 fr. les 50 kilos ; les jeunes, 15 à 30 fr. pièce. Moutons. — Moutons gras, 60 à 65 centimes le kilo.

Brebis pour l'élevage, 25 à 35 fr. la pièce. Halle. — Blé en vente, 120 hectolitres ; vendus, 110. Prix moyen, 18 fr. 75 l'hectolitre. — Mais en vente, 100 hectolitres ; vendus, 90. Prix moyen, 13 fr. 50 l'hectolitre. — Pommes de terre, 4 à 5 fr. les 80 litres ; oies mortes, 85 cent. à 1 fr. le demi-kilo ; volailles grasses, 70 à 75 cent. le demi-kilo ; dindes, 65 cent. le demi-kilo.

Œufs, 1 fr. la douzaine. Truffes, 12 à 19 fr. le demi-kilo. Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

Bourse aux vins

Marché foire du 3 janvier 1899

Mardi 3 janvier 1899, a eu lieu à la Bourse aux vins, l'ouverture du premier marché-foire de l'année. Son succès a dépassé les espérances des organisateurs. 300 échantillons de produits différents figuraient à cette exposition. Une grande affluence de vendeurs et d'acheteurs se pressait dans le hall de la Bourse (ancien établissement de bains du grand café Tivoli).

Le gros commerce bordelais était représenté par la maison Changeur et Cie et bien d'autres dont nous n'avons pu retenir le nom. De nombreux négociants de Cahors et des villes voisines avaient répondu à l'appel de la commission d'organisation. Il s'y est traité des affaires importantes, aux prix variant pour la récolte de 1898, de 375 à 425 fr. le tonneau (les quatre barriques) ; d'autres sont ébauchées, et seront terminées à domicile par des courtiers représentant les maisons qui figuraient à la Bourse aux vins.

Nous rappelons aux viticulteurs du Lot que le prochain marché-foire aura lieu le mercredi 1^{er} mars 1899.

La Bourse aux vins restera ouverte tous les samedis, de deux heures à cinq heures, pour le remplacement des échantillons dégustés et pour les acheteurs.

La commission.

Pisciculture du Lot

L'assemblée générale des membres de la Société de pisciculture aura lieu samedi 7 janvier 1899, à huit heures et demie précises, à l'hôtel de ville.

Ordre du jour : Compte-rendu du président ; reddition des comptes du trésorier ; renouvellement du bureau : projet de modification aux statuts.

Octroi

Les recettes de l'octroi de Cahors pendant l'année 1898 se sont élevées à la somme de 180,786 fr. 26, soit une augmentation de 644 francs sur l'année 1897.

Voici comment se décomposent les recettes par bureau :

Abattoir, 65,815 fr. 40 ; Centre, 21,113 fr. 2 ; Gare (grande vitesse), 5,397 fr. 48 ; Gare (petite vitesse), 32,327 fr. 66 ; Labarre 11,662 fr. 29 ; Pont-Philippe, 6,005 fr. 13 ; Pont-Neuf, 3,669 fr. 35 ; Port-Bullier, 7,297 fr. 40 ; Queysines, 3,042 fr. 42 ; Saint Georges, 10,250 fr. 78 ; Valentré, 6,264 fr. 77 ; recettes buralistes, 7,939 fr. 96.

Nous devons faire remarquer qu'une augmentation de 4,000 francs sur 1897 s'applique à l'abattoir, c'est-à-dire à la consommation des viandes de boucherie. Par contre, le bureau de Saint Georges subit une perte de 2,159 fr. 36 causée par suite de la diminution des droits d'entrée sur les volailles grasses et la viande de porc. Il en est de même et pour les mêmes causes du bureau de Labarre qui subit une perte de 1,379 fr. 45.

Il a donc fallu que malgré ces diminutions, la vigilance du personnel et dupréposé en chef

s'exerce d'une manière active et intelligente pour obtenir une majoration de 644 fr. sur l'année précédente.

En dehors des recettes de l'octroi, il a été perçu par le même service, une somme de 11,051 fr. 90 pour droits d'abatage.

Le chiffre de la perception à al bascule publique s'élève à 1,409 fr. 10.

Statistique

Voici le résumé des registres de l'état civil de la ville de Cahors pendant l'année 1898 :

Population, 14,502 habitants ; décès, 334 ; naissances, 207 ; mariages, 58 ; divorces, 3.

Depuis la promulgation de la loi qui confère aux femmes le droit d'être témoins, 7 ont servi de témoin pour les divers actes de l'état civil.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de décembre dernier pour la boucherie.

Bœufs 75, pesant 45,091 kilos ; vaches, 28, dont 24 pour la troupe, pesant 10,969 kilos ; moutons, 604, pesant 19,963 kilos ; veaux, 147, pesant 13,614 kilos ; porcs, 109, pesant 16,496 kilos ; chevaux et mulets, 5 ; soit au total 968 animaux de races et de qualités diverses qui ont été livrés à la consommation.

Les Vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871

Réunion dimanche 8 janvier courant, dans une des salles de la mairie de Cahors, pour le versement des cotisations du 1^{er} trimestre et admission de nouveaux adhérents. Communications diverses.

Fête de charité

Le Comité d'organisation du bal de charité se réunira demain *ven. dredi* à 8 h. 1/2 du soir dans une salle de la mairie.

Accident

Mardi dernier, jour de foire, vers 6 heures du soir, M. Bley, métayer chez un neveu de M^{me} Miré de Cahors, demeurant à Saint-Laurent, canton de Montcuq, était sur la route de Toulouse à Saint-Georges, sur la voiture de M. Lamouroux, lorsque l'attelage fut heurté par une autre véhicule qui marchait rapidement et dont le propriétaire est encore inconnu.

La voiture de M. Lamouroux fut renversée et le sieur Bley a eu une côte fracturée.

M. le D^r Clary lui a donné les premiers soins et il a été transporté chez M^{me} Miré.

A moins de complications qu'on ne peut prévoir, cet accident n'aura pas de suites graves.

Tribunal correctionnel

La nommée Marthe Fromont a été condamnée à huit jours de prison pour vol d'aliments avenue de la gare.

Elle est âgée de 44 ans et est originaire de Valenciennes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 5 janvier 1899

Mariages

Larroque, Albert, brigadier armurier. au 37^{me} d'artillerie et Delmas, Marguerite-Rose-Mélanie, modiste.

Décès

Scubrié, Joseph, cultivateur, 79 ans, place de la Mercl, 3.

Arrondissement de Cahors

LUZEC. — *Hospice.* — Dans sa réunion du 25 décembre, la commission administrative de l'hospice a désigné :

M. Caviolle Pierre, comme président.
M. Bagel, maire, — ordonnateur.
M. Lukan, — secrétaire.

— M. Eloi Cavalié a été déclaré adjudicataire des droits à percevoir sur les places et marchés de la commune de Luzech, moyennant le prix annuel de 510 francs.

LIMOGNE. — La foire du 1^{er} janvier, la plus importantes de l'année a été contrariée par le mauvais temps. Le foirail aux bestiaux était complètement vide. La pluie n'a cessé de tomber pendant toute la journée.

Céréales. — Blé de 17 à 18 fr. l'hectolitre.
Maïs 13,25 id.
Avoine de 7 à 8 fr. id.

Pommes de terre 5 fr. le sac.
Volaille 50 à 55 c. le 1/2 kilo.
Œufs 1 fr. la douzaine.

En somme très mauvaise journée pour les étalagistes et tous les marchands en général.

PARNAC. — *Un brave.* — Dimanche

soir, vers quatre heures, le sieur Jouclet, passager à Langle, apercevant un arrosoir flotter sur le Lot, à cent mètres en amont de la chaussée, comprit qu'un accident venait d'arriver. En effet, à vingt mètres au dessus, un vieillard se débattait dans l'eau, c'était le sieur Garrie, âgé de 75 ans, qui, ayant fait un faux pas en puisant de l'eau avec son arrosoir, était tombé et allait se noyer.

M. Jouclet, n'écouterant que son courage, se jette aussitôt à l'eau et fut assez heureux pour saisir et ramener à terre le pauvre vieillard évanoui.

C'est le septième sauvetage qu'accomplit le sieur Jouclet. M. le préfet du Lot ne pourrait il pas récompenser ce brave sauveteur.

CASTELNAU. — *Suicide ou accident.* —

Vendredi, une femme, rentrant de la foire de Molières aperçut, vers 3 heures de l'après midi un individu couché aux abords d'un ruisseau dénommé « Rival de Féral. »

S'étant approchée elle constata que cette personne ne donnait plus signe de vie.

Les autorités s'étant transportées sur les lieux, on reconnut que le malheureux asphyxié était le nommé Deilhes Bernard, âgé d'environ 60 ans.

Nous ignorons encore les causes de cette mort.

Deilhes était marié sans enfants. Les obsèques ont eu lieu dimanche à 4 heures. Le clergé a prêté son concours.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

— *Accident.* — Le courrier qui fait le service de Castelnau à la gare de Lalbenque, a été victime d'un accident par suite sans doute, du mauvais état de viabilité de la route, occasionné par le verglas. Le cheval s'est abattu, la voiture s'est rompue et le conducteur a été fortement contusionné. Il a été nécessaire de réquisitionner une voiture particulière pour le transport des dépêches à Castelnau. — Le conducteur n'est pas encore rétabli.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Tribunal correctionnel.* —

Le tribunal a confirmé le mandat de dépôt décerné par M. le procureur de la République contre le nommé Hippolyte Laurent, âgé de 41 ans, né à Etréchy (Cher), arrêté par la gendarmerie de Freyssinet pour vagabondage.

Il paraît que Laurent était sorti de la prison de la Réole le 21 décembre dernier.

— Bernard Lamothe, âgé de 30 ans, cultivateur à Montvalent, canton de Martel, est condamné à 20 fr. d'amende et aux dépens pour délit de chasse sans permis.

— Isidore Delsaut, âgé de 16 ans, qui a tendu des pièges pour prendre des grives, est condamné à 20 fr. d'amende et aux dépens ainsi qu'à la confiscation des engins saisis. Le père est rendu civilement responsable pour les dépens.

— Trois autres chasseurs ont été condamnés à des amendes variant de 16 à 20 francs pour délit de chasse sans permis.

CARENAC. — *Incendie.* — Un incendie

a éclaté dernièrement au hameau de Salgues, commune de Carennac et a complètement détruit un corps de logis servant de fournil et appartenant au sieur Bouyssou, cultivateur au dit lieu.

Les pertes s'élèvent à 1.500 fr. et sont couvertes en partie par une assurance de 1.200 fr.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché ne sont point satisfaisantes, les ordres de ventes ont encore dominé et comme la contre partie fait presque défaut il s'en est suivi une baisse qui s'est étendue à l'ensemble de la cote.

Le 3 0/0 qui clôturait hier à 101,82 recule à 101,55; le 3 1/2 0/0 finit à 104,50 et l'amortissable à 100,30.

La Banque de France a passé de 3,790 à 3,795.

Le Crédit Foncier est à 727, le Crédit Lyonnais à 881, le Comptoir National d'Escompte à 588 et la Société Générale à 540.

La Banque spéciale des valeurs industrielles s'est avancée à 254.

Le Suez a baissé de 60 francs à 3,480.

Nos Chemins ont reculé : le Lyon à 1,880, le Midi à 1,439, le Nord à 2,099 et l'Orléans à 1,800.

Les effets de la baisse se sont fait sentir très sensiblement sur les fonds étrangers : l'Italien a baissé de 45 centimes à 94,65; l'Extérieure reste à 45,96 au lieu de 46,60 précédente clôture. Le Turc D cote 22,70 et la Banque Ottomane 549.

Le Portugais finit à 24,05; le Russe 3 0/0 1891 ferme à 94,50 et le 4 0/0 consolidé à 102,30.

Sur le marché en Banque l'action de la Société houillère et métallurgique de Novo-Pavlovka est bien tenue à 145.

BIBLIOGRAPHIE

L'Éducation nouvelle, l'École des Roches par M. Edmond Demolins 1 vol. in-12, 3,50. Éditeur Firmin Didot (Paris).

On réclame de toutes parts la réforme de notre enseignement et de nos procédés d'éducation. Le sentiment public grandit de jour en jour ; il s'est manifesté dans toute la presse et a été traduit, jusque dans l'enceinte de la Sorbonne par la voix autorisée de M. Jules Lemaître.

Aujourd'hui, tout le monde déclare qu'il faut faire quelque chose, mais nul ne semblait en mesure de passer de la parole à l'acte. C'est cet acte que nous apporte enfin ce nouveau volume.

Après avoir posé d'une façon retentissante le problème de l'éducation, dans *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons* et dans les *Français d'aujourd'hui*, M. Edmond Demolins apporte à ce problème une solution qui n'est pas banale.

Il entreprend, avec le concours de quelques amis, de créer en France un nouveau type d'école mieux appropriée aux exigences de la vie actuelle.

Ce volume, qui a pour but de démontrer la supériorité, d'exposer le programme de la nouvelle École et les conditions d'admission est, en même temps, le plus terrible réquisitoire qui ait encore été dressé contre le régime scolaire actuel.

Nous signalons particulièrement les chapitres suivants : Le mouvement d'opinion pour la transformation de l'École ; — Le type ancien et le type nouveau du professeur et de l'École ; — Le programme des études dans l'École actuelle et dans l'École nouvelle ; — Comment résoudre la question du latin, etc...

Les nombreuses illustrations qui accompagnent le texte permettent de se rendre compte d'une façon saisissante, de l'installation de la nouvelle école et de la vie des élèves dans les écoles analogues qui existent en Angleterre et en Allemagne.

Certainement, ce nouveau volume de M. Edmond Demolins va passionner l'opinion encore plus vivement que les deux précédents. Au point de vue de l'enseignement, il inaugure une époque nouvelle.

Remède économique. — Lods (Doubs), le 3 avril 1898. Je suis très content de vos bonnes Pilules Suisses ; elles me sont très favorables. J'ai 67 ans et je me porte mieux qu'il y a 20 ans, avant que je ne fasse usage de vos Pilules. Je suis atteint de constipation. Je suis persuadé que si je n'avais pas vos Pilules, je ne serais pas épargné par la grippe et l'influenza qui ravagent notre contrée. BELMONT (Sig. lég.)

DERNIÈRE HEURE

Voyage présidentiel

Le Havre, 5 janvier matin. — Le président de la République est arrivé, hier, à 5 heures. A 7 heures a eu lieu un grand dîner, chez M. Dubosc, qui offre une chasse, ce matin, au président. M. Félix Faure repartira ce soir à 6 heures 45.

Mort de M. Hervé

Paris, 5 janvier, matin. — L'agence Havas annonce la mort de M. Edouard Hervé, directeur du journal *le Soleil*, membre de l'Académie française, qui a succombé hier soir à 9 h. 40.

Dernière locale

Experts des tabacs

Magasin de Cahors

Sont nommés :
1^{re} Commission (du 11 janvier au 11 février inclus)

MM. Cayla, maire de St-Géry ; Bessat, propriétaire à Crayssac ; Bary, propriétaire à Caix (Luzech) ; Girma, maire à Arcambal, *titulaires*.

2^e Commission (du 11 janvier au 11 février inclus)

MM. Jordanet, propriétaire à Labastide-du-Vert ; Sers, Philémon, propriétaire à Douelle ; Capmas, propriétaire à Lagardelle, *titulaires*.

M. Sirven, propriétaire à l'Hospitalet, *suppléant*.

3^e Commission (du 15 février au 16 mars)

MM. Garrigues, maire de Flaugnac ; Courdès, propriétaire à Lentillac ; Ausset, maire de Montbrun, *titulaires*.

M. Roques, propriétaire à Cajarc, *suppléant*.

4^e Commission (du 15 février au 16 mars)

MM. Couderc, Louis, propriétaire à Cénévières ; Gasc, maire de Gréalou ; Chatain, maire de Lherm, *titulaires*.

M. Moles, Germain, propriétaire à Larnagol, *suppléant*.

Magasin de Souillac

1^{re} Commission (du 9 janvier au 1^{er} février)

MM. Devès, propriétaire à Saint-Médard ; Lalo, propriétaire à Cras ; Fauvel, propriétaire à Lanzac, *titulaires*.

M. Gouygou, propriétaire à Strenquels, *suppléant*.

2^e Commission (du 2 au 25 février)

MM. Mattet, propriétaire à Gindou ; Bénays, adjoint à Montcuq ; Costes, Louis, propriétaire à Salirac, *titulaires*.

M. Delpy, Louis, de Souillac, *suppléant*.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET
EXIGER LE PAQUETAGE *Seule vraie garantie*

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XII

AU PAVILLON DU GARDE

De l'autre, — en deça du mur, — une véritable forêt groupait ses arbres touffus aux essences variées avec un art qui eût fourni à l'abbé Delille l'occasion de cueillir à pleine corbeilles les alexandrins descriptifs.

Que si le vent d'hiver avait troué les mailles serrées de ce rideau de feuillage, vous auriez vu apparaître, à travers les branches dépouillées un coin de la façade blanche du château des Armoises, — du château morne, muet, aveugle, dont les persiennes closes et les persons déserts attestaient l'absence du maître et le mélancolique abandon.

Mais l'été s'épanouissait. Partout se développait une végétation harmonieuse et puissante.

On n'apercevait sous l'épais couvert que les étangs endormis dans la fraîcheur des gazons

et des pelouses arrondies en pastilles d'un vert-clair, éclatant et lustré. Par-dessus le dôme des massifs, l'on ne découvrait guère que la pointe des tourelles et poivrières des Armoises, avec leur toit d'ardoises bleuâtres et leurs girouettes découpées dans le zinc en sujets de chasse ou en peccés de blason.

Il y avait, cependant, quelque chose de plus beau que cette nature en fête : C'était la jeune fille assise, dans le cadre fleuri de l'une des croisées, devant son tambour de dentelière, et mêlant d'un doigt habile les fils de ses bobines et ses fuseaux.

Denise Hattier comptait vingt-six ans bien sonnés. Certes, elle avait été gaie aux jours fortunés de l'enfance. Dans ce moment même où nous la présentons à nos lecteurs, elle n'avait pas encore désappris à sourire, et son sourire était d'une douceur angélique. Mais je ne sais quoi, dans les lignes fières et charmantes de son visage, parlait de fatigue et de douleur. Il y avait un rêve sous ce front penché. La vierge avait perdu le repos des heures d'ignorance. Autour de ses grands yeux, des larmes avaient coulé, — de ces larmes amères et suaves qu'arrache la première angoisse d'amour...

Une auréole de bonheur paisible avait entouré la jeunesse de Denise. Son père et son frère l'adoraient. Elle était au milieu de cette petite famille comme une reine chérie, comme une idole vénérée.

La tendresse sans bornes du vieux garde l'avait mise sur un piédestal d'où elle dominait de trop haut ce qui lui eût été permis de choisir.

son. Son vœu qui cherchait où se prendre, n'avait découvert au-dessus de soi que des hommages timides et des respects embarrassés.

Les galants de Vittel l'admiraient, en effet, d'en bas, et les trois gars du *Coq-en-Pâte* n'avaient point, à cette époque, arrêté sur elle une idée qui se tourna si vite en féroce convoitise...

Puis, avec la tourmente révolutionnaire, le jeune marquis Gaston était arrivé aux Armoises. Et nous avons raconté comment la fillette l'avait aimé jusqu'à faillir — aimé d'autant plus que c'était un amour coupable, désintéressé, sans espoir, et qu'elle avait essayé de résister plus énergiquement à ses atteintes.

Pauvre Denise ! Elle avait bien pleuré depuis ! Et, pour pleurer elle avait dû cruellement souffrir, car son âme se dressait contre le malheur aussi vaillante que l'âme d'un homme...

Nous avons dit que la belle dentelière s'était installée auprès d'une fenêtre ouverte. Parmi les épingles et les écheveaux épais sur un tabouret placé à ses côtés, il y avait deux lettres décachetées et froissées comme si on les avait lues et relues souvent. L'une dont l'adresse accusait une écriture fine, menue, déliée, élégante, portait le timbre de Srtasbourg ; l'autre, à la suscription couverte de caractères lourds, épais, vacillants, formés, était timbré de Valincourt, commune rurale des environs de Chaumont.

Le regard de Denise cherchait ces lettres à chaque instant, il allait alternativement de celle-ci à celle-là ; et chaque fois qu'il les in-

terrogeait, inquiet, anxieux, désolé, vous auriez remarqué que la sœur de notre ami Philippe pâlisait davantage, malgré les rouges lueurs qui ruisselaient du couchant.

Florence Arnould, debout à quelques pas la contemplait en silence...

Par suite de quelles circonstances la Benjamine n'avait-elle pas mis à exécution son projet de quitter l'hôtellerie sanglante dont nous l'avons entendu entretenir la dernière victime des assassins de Vittel ? C'est ce que vous apprendrez tout à l'heure. Toutefois, il convient d'expliquer sa présence au logis de Philippe Hattier.

Lorsque feu Jean Baptiste Arnould s'était rendu acquéreur du domaine des Armoises, le vieux houzard avait manifesté l'intention de quitter sur le champ le pavillon du garde. Mais l'aubergiste l'en avait empêché en lui tenant à peu près ce langage :

— Pourquoi vous en aller, compère ? Si vous désertez votre poste, qui veillera les propriétés de nos anciens seigneurs, jusqu'aux jours où ceux-ci reviendront de l'exil !

Le rusé campagnard avait, pour tenir ce langage, plus d'une raison dont la principale était qu'il se conciliait ainsi l'estime et la considération du pays, très sympathique au vieux garde.

Lors du décès de Michel Hattier, sa fille Denise avait offert au chef de la famille Arnould de lui prendre en location le pavillon paternel, ce pavillon où la première partie de sa vie avait coulé paisible, sans désirs ni regrets, et où elle venait de fermer les paupières du vieux soldat, mort sans rien savoir de la faute dont elle avait connu l'ivresse et dont elle connaissait le remords.

(A suivre.)

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grande nature. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris, agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref

délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

GUERISON
Certain et Radical
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
sans les
Plaies ulcérées variqueuses
dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les
HÔPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, 100, rue de Valenciennes, ancien Aide-
Major des Hôpitaux n° 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

VACHERIE

A CÉDER, centre de Paris, sans aucune concurrence à craindre, autorisation spéciale exclusive de la préfecture de Police, après fortune, tenue pendant 50 ans par la même famille; 55 vaches, 2 chevaux et tout le matériel et la clientèle prenant tous les jours 700 litres lait à 40 et 50 centimes le litre. Bénéfices nets de tous frais, 22.000 francs par an. G^de installation. On traitera compris animaux, matériel, clientèle avec 30.000 fr. ou garanties. *Dagory*, 37, Boulevard St-Martin, Paris.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

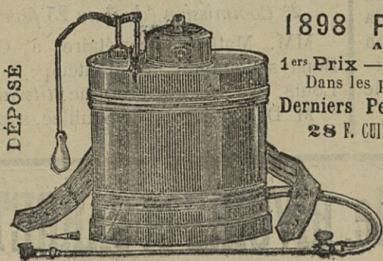
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :
1/2 deuil **0,50**. — Grand deuil **0,75**

Enveloppes blanches : **1 fr.** le cent. — Enveloppes deuil : **1,50** le cent.

Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — **Adresser les lettres à**

L'Imprimerie du **JOURNAL DU LOT** à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N° 1. M. & M^{me} JEAN ESCLAIVISSAT

N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE TAVERNIER

N° 3. F.-H. ROUGEMONT

N° 4. MAURICE FRESNIEUX
Attaché à la Banque de France

N° 5. M. BOULDOIRE
AURILLAC.

N° 6. M. & M^{me} GUSTAVE BRISSAC
7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.

N° 7. Madame R. BOUSSENARD

N° 8. R.-M. BONVALOT

N° 9. LUCIEN ROUGIER
LICENCIÉ EN DROIT

N° 10. P. SOURDINAIN

N° 11. R. MIRANDOL
BERGERAC (DORDOGNE).

N° 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 30 le cent.

N° 13. Eugène DELSAHUT
Sergent-major au 223^e de ligne

N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals

N° 15. H.-P. Cabanes

N° 16. Alexandre Decourcelles
Médecin

N° 17. Daniel & Charles Franqueville
BORDEAUX

N° 18. Madame Jean Haudouin
Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 19. Fernand Lemarquis
Etudiant en Droit

N° 20. H. Bourdier

N° 21. Madame H. Suchet

N° 22. Baptiste Rambrac

N° 23. René Duchesne

N° 24. A. Coulon